

Traite BERAKHOT

Proposition de plan – Troisième chapitre – Daf 27 a et b

27 a

Guemara

A propos de la Mishnah - R. Yehudah : Il peut prier "Ad" (jusqu'à) quatre heures.

- Veut-il dire "Ad v'Ad Bichlal" (jusqu'à la fin de la quatrième heure incluse), ou "Ad v'Lo Ad Bichlal" (jusqu'au début de la quatrième heure non incluse) ?
 - Regarde la Seifa - R. Yehudah : On peut prier [Minchah] "Ad Plag ha'Minchah."
 - Nous comprenons cela que s'il veut dire « Ad v'Lo Ad Bichlal » c'est-à-dire qu'il permet jusqu'au début du Plag ha'Minchah, alors que les Chachamim permettent jusqu'au soir ;
 - Mais s'il veut dire Ad v'Lo Ad Bichlal, c'est comme Chachamim !
 - Dans la Seifa, il veut dire Ad v'Ad Bichlal !
 - Mishnah (ou un Beraita)) : Le temps pour la prière de Mousaf est la journée entière.
 - R. Yehudah dit, c'est "Ad" sept heures du jour.
 - Beraita :
 - Si quelqu'un a l'obligation [maintenant] de prier à la fois Minchah et Musaf, il prie Minchah en premier, car c'est plus fréquent ;
 - R. Yehudah dit, il prie Musaf en premier, car son temps va bientôt expirer, le temps de Minchah va continuer.
 - Nous comprenons cet enseignement que s'il veut dire « Ad v'Ad Bichlal » -- il autorise Mousaf jusqu'à la fin de sept heures. C'est uniquement dans ce cas, qu'il peut être amené à devoir arbitrer entre Moussaf et Minha (c'est-à-dire entre six heures et demie et sept heures)

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Editions Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblieurope/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.com (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...),
www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg zatsal)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

- Mais s'il veut dire *Ad v'Lo Ad Bichlal*, il autorise *Musaf* jusqu'à la fin des six heures, c'est-à-dire avant l'heure la plus précoce pour *Minchah* !
 - Mais s'il tient *Ad v'Ad Bichlal*, la *Reisha* est difficile, car il est d'accord avec *Chachamim* !
 - Vous avez supposé que *R. Yehudah* parlait de la deuxième moitié du *plag* (qui se termine avec la tombée de la nuit) -- c'est faux ! Il se réfèrait plutôt au premier *Plag* (à la première moitié), et permet jusqu'à sa fin (c'est-à-dire dix heures et trois quarts).
- Rav Nachman : D'ailleurs ceci est confirmé par la Mishnah suivante : *R. Yehudah ben Bava* a témoigné au sujet de cinq lois pour lesquelles il avait une tradition :
 - 1) On apprend aux filles le principe de *Mi'un* (elles peuvent refuser un mariage qui a été contracté quand elles étaient enfants) ;
 - 2) Une femme peut se remarier sur la base d'un témoin qui dit que son mari est mort ;
 - 3) Un coq a été lapidé à *Yerushalayim* parce qu'il a tué une personne (donc on applique la loi / bœuf meurtrier à tous les animaux. Ils doivent être lapidés s'ils tuent un homme) ;
 - 4) Le vin peut être utilisé pour les *Nesachim* (libations sur le Temple) quarante jours après que les raisins aient été pressés ;
 - 5) Le *tamid* du matin peut être offert jusqu'à la quatrième heure du jour.

➔ [Il tient sûrement comme *R. Yehudah*] ceci montre que *R. Yehudah* signifie *Ad v'Ad Bichlal* (quatrième heure incluse).

➔ Rav Kahana : La Halachah suit *R. Yehudah*, car une Mishnah d'*Eduyot* le suit. (La Halachah suit chaque Mishnah dans *Eduyot*. C'est un traité de référence.).

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Editions Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblieurope/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.com (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...),
www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg zatsal)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

A propos de la Mishnah : Le tamid du matin est offert à la quatrième heure de la journée.

➔ Qui est la Tana de la Beraita suivante ?

- Beraita : "V'Cham ha'Shemesh v'Namas" -- [la manne a fondu] à quatre heures du jour.
 - Peut-être que c'était à six heures du jour !
 - Ailleurs, il est écrit "k'Chom ha'Yom" / la pleine chaleur du jour, ce qui fait référence à six heures -- donc, "v'Cham ha'Shemesh" fait référence à quatre heures (quand le soleil commence à chauffer).
 - Ce n'est pas comme R. Yehudah, ni comme Chachamim !
 - R. Yehudah dit que quatre heures est encore appelé le matin (il est Machshir le Tamid du matin jusqu'alors, même s'il dit "ba'Boker"),
 - Les Chachamim disent que le matin est jusqu'à Chatzot !
 - Réponse n°1 : C'est comme Chachamim ;
 - En ce qui concerne la manne, il est écrit "ba'Boker ba'Boker" pour enseigner qu'il y avait deux périodes le matin (dans la première moitié, ils ramassaient la manne, elle fondait pendant la deuxième moitié).
 - Réponse n°2 : C'est comme R. Yehudah ;
 - Le "ba'Boker" supplémentaire enseigne qu'ils l'ont ramassé une heure avant la fin de la matinée.
 - Tous s'accordent à dire qu'elle a fondu à quatre heures du jour -- comment apprennent-ils cela à partir du verset ?
 - Rav Acha bar Yakov : "V'Cham ha'Shemesh" désigne le moment où il fait chaud uniquement au soleil et non à l'ombre, c'est-à-dire à quatre heures. (Mais "k'Chom

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Editions Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblieurope/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.com (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...),
www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg zatsal)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

ha'Yom" est quand il fait chaud même à l'ombre, c-à-d à six heures).

A propos de la Mishnah : l'heure de Minchah est jusqu'au soir...

- ➔ *Rav Chisda : Rav Kahana dit que la Halachah suit R. Yehudah en ce qui concerne Shacharit ;*
- ➔ *Comme qui a été fixée la Halachah concernant Minchah ?*
 - *R. Yitzchak n'a pas pu répondre.*
- *Réponse 1 / Rav Chisda : Rav avait l'habitude de prier Ma'ariv de Shabbat sur Erev Shabbat avant la nuit -- ceci montre que la Halachah suit R. Yehudah ! (Selon Chachamim, il est encore temps pour Minchah, on ne peut pas prier Ma'ariv alors !)*
- *Réponse 2 : Rav Huna et Rabanan avaient l'habitude d'attendre la nuit pour prier Ma'ariv - cela montre que la Halachah suit les Chachamim !*
 - *Comme la Halachah n'a pas été fixée comme l'une ou l'autre opinion, on peut suivre l'une ou l'autre.*

Un cas s'est produit, Rav a visité Bei Geniva ; il priait Ma'ariv de Shabbat vendredi soir mais avant la tombée de la nuit (il avait déjà accepté Kedushat Shabbat), R. Yirmeyah bar Aba priait derrière lui. Rav a terminé le premier, il n'est pas retourné à sa place, car il aurait dû « interrompre » la prière de R. Yirmeyah et passer devant lui, entre lui et le mur.

- ➔ *Cela nous apprend trois choses :*
 - 1) *On peut prier la prière de Ma'ariv de Shabbat avant la tombée de la nuit ;*
 - 2) *Un Talmid peut prier à l'arrière de son Rebbe ;*
 - 3) *Il est interdit de passer devant quelqu'un qui prie.*

a. *Cela soutient R. Yehoshua ben Levi.*
 - i. *R. Yehoshua ben Levi : Il est interdit de passer devant quelqu'un qui prie.*
 1. *Mais R. Ami et R. Asi passent devant quelqu'un qui prie !*
 - a. *Ils ne passent pas à moins de quatre Amot.*

b. *Comment R. Yirmeyah bar Aba a-t-il pu prier derrière Rav ?*

 - i. *Rav Yehudah : On ne peut pas prier aux côtés de son Rebbe (car il se "compare" ainsi à son Rebbe), ni derrière son Rebbe (Rachi - c'est de l'orgueil).*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Editions Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblieurope/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.com (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg zatsal)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

27b

- Et, de plus, nous avons la Beraita suivante / R. Eliezer : Ce qui suit provoque le départ de la Shechinah d'Israël :
- 1) Celui qui prie à l'arrière de son Rebbi,
 - 2) Celui qui salue ou répond au salut de Shalom de son Rebbi (comme il le fait à n'importe qui d'autre),
 - 3) Celui qui se dispute avec l'enseignement de son Rebbi (c'est-à-dire qu'il crée sa propre académie pour enseigner, sans la permission de son Rebbi),
 - 4) ou Celui qui dit quelque chose qu'il n'a pas entendu de la part de son Rebbi.
- a. R. Yirmayah bar Aba était un « Talmid Chaver » « un disciple éminent » de Rav (un pair du Rav qui avait appris de lui).
 - b. Voilà pourquoi, il s'est permis de demander à Rav : "Badalta" ("Avez-vous décidé de vous abstenir des Melachot interdites le Shabat en acceptant la Kedushat (priant Maariv) Shabbat avant la tombée de la nuit ?) Rav a répondu : "Oui" ;
 - i. Un Talmid (qui n'est pas un Talmid Chaver) ne peut pas s'adresser à son Rebbi de cette façon (à la deuxième personne, plutôt, à la troisième personne, avec un titre de respect).
 1. Par ex. : Faut-il / Peut-on accepter le Chabbat avant de prier Ma'ariv de Chabbat!
 - ii. R. Avin : Une fois, Rabbi a prié Ma'ariv de Chabbat vendredi soir, et est entré dans les bains publics (qui sont interdits le jour de Chabbat) et nous a enseigné !
 1. Rava : Rabbi est entré dans les bains publics pour transpirer, avant que Chachamim ne l'interdisent le jour du Chabath.
 2. Mais Abaye a autorisé Rav Dimi bar Livai à fumiger des paniers (après avoir prié Ma'ariv de Chabbat vendredi soir) !
 3. Dans ce cas, Rav Dimi a commis une erreur. (Il n'avait pas l'intention d'accepter la Kedushat Shabbat de manière anticipée. C'était un jour nuageux, il pensait que la nuit était venue. Quand le soleil est réapparu, Abaye lui a permis de faire la Melachah).
 - a. Nous ne pouvons pas nous rétracter d'une telle erreur !
 - i. Avidan : Une fois, il faisait très nuageux, tout le monde pensait que la nuit était venue, ils ont prié Ma'ariv de

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Editions Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblieurope/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.com (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg zatsal)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Motza'i Shabbat ; quand le soleil est réapparu, Rabbi a dit qu'ils n'avaient pas besoin de prier à nouveau.

- ii. [Un individu prierait à nouveau après une telle erreur, mais] nous ne dérangeons pas un Tzibur [à retourner à la synagogue pour prier à nouveau].

R. Chiya bar Avin : Rav avait l'habitude de prier Ma'ariv de Shabbat vendredi soir avant la tombée de la nuit ; R. Yoshiyah avait l'habitude de prier Ma'ariv de Motza'i Shabbat avant la sortie de Shabbat.

- *Rav avait l'habitude de prier Ma'ariv de Shabbat vendredi après-midi avant la tombée de la nuit - est-ce qu'il [attendait le soir pour] dire Kidouch sur une coupe de vin, ou non ?*
 - *Le Rav Nachman a enseigné qu'on peut prier la prière de Ma'ariv de Shabbat le jour de l'Erev Shabbat et dire Kidouch sur du vin (avant le soir).*
 - *La Halachah suit le Rav Nachman.*
- *R. Yoshiyah avait l'habitude de prier Ma'ariv de Motza'i Shabbat avant la sortie de Shabbat -- disait-il aussi la Havdalah en buvant du vin (tout de suite, ou attendait-il jusqu'au soir) ?*
 - *Rav Yehudah a enseigné qu'on peut prier Ma'ariv de Motza'i Shabbat sur le Shabbat et dire Havdalah sur le vin même si la nuit n'est pas encore tombée (bien sûr sans les bougies).*
 - *R. Zeira : « Un cas s'est produit où R. Yishmael b'Rebbi Yosi a prié la prière de Ma'ariv de Chabbat vendredi soir à côté de ce pilier ».*
 - *Ula : Non -- le cas était à propos de R. Elazar b'Rebbi Yosi qui a prié Ma'ariv de Motza'i Shabbat avant la sortie de Shabbat à côté d'un arbre à dattes.*

A propos de la Mishnah : Ma'ariv n'est pas Kavu'a (fixe).

- ➔ *Qu'est-ce que cela signifie ?*
- *On peut prier à n'importe quelle heure de la nuit.*
 - *Si oui, la Mishnah devrait dire : "Le temps pour Ma'ariv est la nuit entière" !*
 - *Notre Mishnah suit l'opinion selon laquelle la prière de Ma'ariv est Reshout (facultative)*
 - *Rav Yehudah :*
 - *R. Gamliel dit que la prière de Ma'ariv est Chovah (obligatoire),*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Editions Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Bibleurope/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.com (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...),
www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg zatsal)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

- *R. Yehoshua dit que c'est Reshout.*
 - *Abaye : La Halachah suit l'opinion selon laquelle c'est Chovah.*
 - *Rava : La Halachah suit l'opinion selon laquelle c'est Reshout.*

- *Beraita : Un cas s'est produit, R. Yehoshua a dit à un certain Talmid (qui l'avait interrogé) que Ma'ariv est Reshout ; R. Gamliel lui a répondu que c'est Chovah.*
 - *Le Talmid : Mais R. Yehoshua dit que c'est Reshout !*
 - *R. Gamliel : Attendez que Ba'alei Trisim (Rachi - grands Chachamim qui débattent avec force de la Halachah) entrent dans le Beit Midrash.*
 - *Lorsque les Ba'alei Trisim sont entrés dans le Beit Midrash ; le Talmid posa sa question, et R. Gamliel répond "Chovah".*

 - *R. Gamliel demande si quelqu'un n'est pas d'accord ; R. Yehoshua répond : "Non."*

 - *R. Gamliel : J'ai entendu dire que vous n'étiez pas d'accord -- levez-vous, ils vont témoigner de ce que vous avez dit !*

 - *R. Yehoshua : Je ne peux pas contredire le Talmid, car il est vivant.*

 - *R. Gamliel était assis et enseignait, R. Yehoshua était debout, tout le monde murmurait ; ils ont dit à Chutzpis d'arrêter (il traduisait et diffusait pour R. Gamliel).*

 - *Les Rabanan ont dit : Déjà dans le passé, R. Gamliel a fait des soucis à R. Yehoshua, à propos du jour où tombera Rosh Hashanah, et dans l'épisode avec R. Tzadok / Bekhorot -- cela ne peut pas continuer ! Nous devons choisir un autre Nasi.*

 - *Nous ne pouvons pas nommer R. Yehoshua, car il était impliqué dans l'affaire (cela ferait trop souffrir R. Gamliel) ;*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Editions Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblieurope/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.com (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...),
www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg zatsal)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

- *Nous ne pouvons pas nommer R. Akiva, de peur qu'il soit puni (pour avoir été une cause de douleur pour R. Gamliel), car ses ancêtres (qui étaient des convertis) n'ont pas assez de mérites pour le protéger ;*
- *Choisissons R. Elazar ben Azaryah -- c'est un Chacham, riche, et un descendant d'Ezra de la dixième génération.*
 - *C'est un Chacham -- il peut répondre aux questions ;*
 - *Il est riche - si nous devons corrompre le souverain romain, il peut le faire ;*
 - *C'est un descendant d'Ezra de la dixième génération -- le mérite de ses ancêtres le protégera de toute punition à cause de R. Gamliel.*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Editions Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblieurope/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.com (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...),
www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg zatsal)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com